

**JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR
L'INCLUSION INTERCULTURELLE AU QUÉBEC**

15 mai, 2019 – 9h-17h

Maison des Régions | Ville de Montréal

500 rue St-Jacques Ouest, RDC

Montréal (Québec) H2Y 1S1

COMPTE RENDU

Le 15 mai 2019, le Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI) a organisé une journée de réflexion sur l'inclusion en contexte interculturel. Cette journée, réalisée en collaboration avec le programme de Cités interculturelles du Conseil de l'Europe, le Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) de l'Université de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), a réuni une trentaine de participants du milieu municipal et universitaire du Québec. Les représentants du Conseil de l'Europe ont fait des présentations sur les enjeux interculturels en contexte municipal afin de souligner les liens entre les pratiques inclusives des villes au Québec et les villes interculturelles ailleurs dans le monde.

1) Introduction

Bob White, directeur du Laboratoire de Recherche en Relations Interculturelles, a rappelé l'existence d'intérêts communs entre le RÉMIRI et le Conseil de l'Europe. Il a souligné l'importance des collaborations entre le RÉMIRI et l'UMQ. Il a aussi évoqué l'intérêt particulier de cette journée de réflexion en lien avec le développement en Europe de réseaux nationaux de villes interculturelles appuyés par le Conseil de l'Europe. Benoît Lauzon, Président de la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'UMQ a souligné l'importance du projet porté par le RÉMIRI en raison de deux enjeux forts et interreliés pour le Québec : la question démographique et le développement économique. Face à ces enjeux, les municipalités jouent un rôle clef en matière d'inclusion. Elles doivent se construire comme collectivités accueillantes et inclusives, promotrices de la cohésion sociale et du vivre ensemble, mais aussi capables de retenir les immigrants. Elles sont aussi en première ligne en matière de développement du sentiment d'appartenance des individus. Ivana D'Alessandro (Cheffe de l'Unité des Cités Interculturelles, Conseil de l'Europe) a affiché son intérêt de mieux connaître les municipalités du Québec. Elle a rappelé que Montréal fait partie du réseau des Cités interculturelles soutenu par le Conseil de l'Europe depuis 2011 et que le programme ICC et le RÉMIRI ont à apprendre l'un de l'autre.

2) Les initiatives du RÉMIRI

À travers une présentation sur l'historique du RÉMIRI, Bob White a souligné que sa force résidait dans sa capacité d'arrimage du théorique et de la pratique. Il a expliqué que le réseau est composé principalement de professionnels et qu'il y a un intérêt croissant au sein du réseau pour que le RÉMIRI prenne des actions concrètes. Il a également souligné que le thème des ententes entre les villes et le MIDI était une question importante, un sujet récurrent de discussions entre les membres du réseau.

Gilles Rioux (Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles au Québec) a contextualisé la question de l'immigration et des relations interculturelles au Québec en commençant par la colonisation française du début du 17^e siècle. Il a ensuite parlé de la situation de domination sociale, économique et culturelle des Canadiens français jusqu'à l'après-Seconde Guerre mondiale. À partir de 1960, le Québec s'engage dans un mouvement global d'émancipation désigné comme la « Révolution tranquille », dont l'horizon est l'assise d'un État français en Amérique du Nord. La francisation des nouveaux arrivants est considérée comme un facteur critique pour le maintien des fragiles équilibres démo-linguistiques du Québec en Amérique du Nord et un élément contextuel incontournable de l'interculturalisme au Québec. Sylvie Pigeon a présenté l'Union des municipalités du Québec en tant qu'une association francophone de municipalités qui célèbre en 2019 son 100^e anniversaire. Elle a rappelé l'adoption en 2017 du projet de loi 122, grâce auquel les villes ont acquis officiellement le statut de gouvernement de proximité. Elle a également expliqué que les municipalités disposent désormais d'une plus grande autonomie pour répondre aux besoins de leurs citoyennes et citoyens et de nouveaux pouvoirs en matière de fiscalité, d'aménagement du territoire et de développement économique.

3) L'interculturalisme dans la pratique des politiques de la ville

Véronique Lamontagne de la Ville de Montréal a abordé le thème de l'adoption récente des Pactes mondiaux sur les réfugiés et sur les migrations en soulignant la tendance à négliger les villes dans les discussions sur ces accords internationaux. Elle a évoqué la présentation aux Nations Unies d'un mémoire d'initiative montréalaise, sous l'égide de l'Association Métropolis. Soumis en 2017, ce mémoire plaide pour une meilleure prise en considération du rôle des villes dans l'accueil des migrants et des réfugiés. En fin de compte, dans le cadre de l'adoption par les États membres des Nations Unies des Pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations à Marrakech, des villes étaient présentes pour poursuivre leur travail de plaidoyer. Véronique Lamontagne défend l'idée que même pour les petites villes, se faire valoir à l'international peut avoir des retombées locales positives.

Ivana D'Alessandro a évoqué son parcours de juriste et sa posture selon laquelle la mobilité humaine fait partie de l'ADN des êtres humains. Sa présentation s'est focalisée sur le modèle interculturel promu par le programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, elle a plaidé pour des politiques qui incitent au brassage et promeuvent une culture du « nous ». Elle a défendu la pertinence du programme ICC, notamment en soulignant qu'il a récemment été intégré au budget ordinaire du Conseil de l'Europe. « Cités interculturelles » (ICC) est un programme de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques qui soutient les autorités locales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies d'intégration inclusive fondées sur un modèle de gestion de la diversité appelé "intégration interculturelle". Ivana D'Alessandro a rappelé que l'ICC a connu une croissance exponentielle au cours des deux dernières années et compte actuellement 136 villes membres, réparties sur les cinq continents (villes au Japon, en Australie, au Canada, au Mexique, en Israël, au Maroc, et aux États-Unis). Il existe également des réseaux nationaux actifs rassemblant des villes en Italie, en Norvège, au Portugal, en Espagne et en Ukraine. D'autres réseaux nationaux sont en cours de création au Royaume-Uni, au Québec et en Suède.

4) La communication politique à l'ère de la « super-diversité »

Dani de Torres Barberi (expert du Programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe) a souhaité partager son expérience de 15 ans dans le domaine de la communication municipale. Il a souligné l'importance de la communication dans le travail sur la diversité. Il a remarqué qu'auparavant, la dimension communicationnelle n'attirait pas l'attention. Dans leur travail, les villes ont eu tendance à se focaliser sur l'élaboration de politiques et de programmes. Pourtant, comme il l'a soutenu, la communication est un point crucial dans la construction des perceptions des citoyens. Il a évoqué l'importance d'élaborer une stratégie de communication prenant en considération les éléments suivants : l'objet – ce qu'on veut communiquer ; les émotions ; le messager – qui est le meilleur porteur de message ; le canal – en fonction du public cible, quels médias utiliser ; le contexte – ce dernier est propre à chaque ville interculturelle.

Bien que chaque municipalité possède ses particularités dictant la mise en œuvre d'une politique de communication singulière, Dani de Torres Barberi a proposé quelques grandes orientations en la matière :

- i) Être proactif *versus* être réactif. Il est plus courant d'agir de manière réactive, c'est-à-dire face à l'urgence. La proactivité a pourtant ses avantages. Elle permet d'avoir une influence sur la perception d'un sujet et d'imposer dans une certaine mesure la manière dont le sujet est abordé.
- ii) Simplicité *versus* complexité. L'objet de la communication doit être clair à l'esprit du communicant afin qu'il puisse livrer un message simple et accessible.
- iii) Dimension émotionnelle *versus* dimension cognitive. Les émotions doivent être considérées parce qu'elles ont un impact important sur les perceptions.
- iv) Être positif, avoir un sens critique, être constructif.
- v) Tenir compte de l'histoire.
- vi) Écouter. C'est une des compétences les plus importantes en matière de communication.

5) De nouveaux programmes du Conseil de l'Europe : le *Policy Lab* et l'Académie interculturelle

Ivana D'Alessandro a présenté le contexte et la démarche autour du *Policy Lab*. Cette initiative trouve ses origines en 2015, au moment où l'Europe s'inquiète d'une prétendue importante croissance des flux migratoires à travers ses frontières. Les villes se retrouvent au premier rang en ce qui concerne l'accueil des migrants, dans un contexte de dialogue insuffisant entre les niveaux national et international. Les pays européens ne parlent pas d'une même voix. Les villes sont amenées à gérer des situations pour lesquelles elles n'ont pas nécessairement de fonds, créant une situation précaire. À l'encontre de directives nationales, certaines villes directement confrontées par l'arrivée des réfugiés (villes du sud de l'Europe) décident de garder leurs frontières ouvertes. C'est dans ce contexte que le Conseil de l'Europe décide de jouer un rôle de médiateur entre les autorités publiques à différents niveaux. À l'occasion du 10^e anniversaire du programme ICC en 2017, quelques pays sont invités à discuter de la problématique des réfugiés et de leur intégration. Six États répondent présents et se réunissent à Lisbonne. À partir du constat d'un manque de langage commun, ils donnent au

programme ICC le mandat de travailler la problématique de l'intégration en profondeur. La question centrale est la suivante : comment faire en sorte que les priorités des différents niveaux de gouvernance se rencontrent en matière de migration et intégration, pour une gestion efficace de la diversité dans le respect des droits de l'homme et des valeurs ?

6) Les réseaux nationaux de villes interculturelles

Ivana d'Alessandro a évoqué les réseaux nationaux en soulignant qu'ils sont singuliers à chaque pays. Elle a parlé de deux niveaux de collaboration entre les villes – national et international. Si le RÉMIRI devenait un réseau régional, les villes ne seraient pas obligées de payer individuellement les frais pour le réseau international. Les villes seraient reconnues comme villes interculturelles à travers le réseau régional, mais devraient en échange s'engager à appliquer dans la pratique le modèle d'inclusion et d'intégration interculturel prôné par le programme des Cités Interculturelles. Dani de Torres Barderi a affirmé que le réseau doit être utile pour la ville. Il a précisé trois conditions de succès du réseau : un réseau qui permet d'apprendre des choses utiles pour le travail des employés ; un réseau qui permet de contribuer au travail de la ville ; un réseau au sein duquel les participants s'amuse. Dans le cas espagnol, les villes sentent que cette participation est utile, car elles arrivent à obtenir certains bénéfices : un soutien politique lié à l'image du Conseil de l'Europe, une visibilité en dehors de la ville, des sources d'inspiration, de la formation et la reconnaissance des politiciens. Le réseau offre aussi des opportunités de participer à différents projets, notamment des projets transversaux avec d'autres villes. Dani de Torres Barderi a ajouté que les villes sont considérées sur le même pied d'égalité. Leur taille ne détermine pas leur place dans le réseau. Dans certains cas, les petites villes inspirent davantage que les grandes villes. Finalement, le réseau joue un rôle d'un point de vue de soutien. Il permet aux villes de se sentir moins seules face aux défis auxquels elles sont confrontées.

7) Mots de clôture

Bob White a levé la séance en remerciant tous les participantes et participants, ainsi que ceux et celles qui ont participé à l'organisation de la journée, notamment le Conseil de l'Europe, le LABRRI et la Maison des Régions pour son accueil.